



**PREFECTURE
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°91-2024-149

PUBLIÉ LE 25 JUIN 2024

Sommaire

CENTRE HOSPITALIER SUD ESSONNE /

91-2024-06-24-00015 - Décision n°2024-06-161 portant délégation de signature pour validation de demandes de remplacements de personnels paramédicaux à compter du 5 juillet 2024 au sein du pôle DRH du CH Sud Essonne (3 pages)

Page 3

PREFECTURE DE L'ESSONNE / DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

91-2024-06-24-00016 - ARRÊTÉ n°2024 PREF DRCL/082 du 24 juin 2024 portant institution et composition d'une commission de recensement des votes dans le département de l'Essonne pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024 (3 pages)

Page 7

91-2024-06-24-00017 - ARRÊTÉ n°2024 PREF DRCL/083 du 24 juin 2024 portant institution et composition de vingt-deux commissions de contrôle des opérations de vote dans le département de l'Essonne pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024 (5 pages)

Page 11

CENTRE HOSPITALIER SUD ESSONNE

91-2024-06-24-00015

Décision n°2024-06-161 portant délégation de signature pour validation de demandes de remplacements de personnels paramédicaux à compter du 5 juillet 2024 au sein du pôle DRH du CH Sud Essonne



DECISION N° 2024-06-161

DIRECTION

Portant délégation de signature consentie au sein du Pôle de Gestion Ressources Humaines, Affaires Médicales et Communication, pour la validation des demandes de remplacements de personnels paramédicaux

Le Directeur du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes,

- Vu** l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu** l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;
- Vu** les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34 et D. 6143-35 du Code de la Santé Publique ;
- Vu** l'arrêté du 17 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé ;
- Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion (CNG) en date du 08 décembre 2022, portant prolongation des fonctions de Monsieur Christophe MISSE en tant que Directeur du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes ;
- Vu** l'organigramme de Direction en vigueur au Centre Hospitalier Sud-Essonne Dourdan-Etampes ;
- Vu** la décision n°2021-05-88 du 19 mai 2021, portant délégation de signature du Directeur du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes, et notamment son article 2 ;
- Vu** les actes de nomination et les attributions respectives des personnels suivants :
- Madame Delphine LEMAIRE-BRUNEL, Directrice-Adjointe, en charge des Ressources Humaines, des Affaires Médicales, de la Recherche Clinique et de la Communication, Directrice-référente du Pôle de Gestion Ressources Humaines, Affaires Médicales et Communication ;
 - Madame Sylvie TOMAS, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Ressources Humaines et de la Communication ;
 - Madame Mireille MALAFA-PISSARRO, Directrice des Soins, Coordinatrice Générale des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;
 - Madame Christine ANDREO, Cadre Supérieure de Santé, Adjointe de la Directrice des Soins

DECIDE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie TOMAS, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Ressources Humaines et de la Communication, délégation est donnée à :

- Madame Mireille MALAFA-PISSARRO, Directrice des Soins, Coordonnatrice Générale des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;
- Madame Christine ANDREO, Cadre Supérieure de Santé, Adjointe de la Directrice des Soins

à l'effet de signer tout document tendant à la validation des demandes de remplacements de personnels paramédicaux, à l'exclusion de tous les autres actes courants relevant de la compétence d'attribution de la Direction des Ressources Humaines.

ARTICLE 2 :

Mesdames Mireille MALAFA-PISSARRO et Christine ANDREO ne sont pas autorisées à déléguer leur signature respective de leur propre initiative, à peine d'incompétence juridique du signataire et de nullité des actes signés.

ARTICLE 3 :

Obligation est faite à Mesdames Mireille MALAFA-PISSARRO et Christine ANDREO de rendre compte par la voie hiérarchique des actes établis dans l'exercice de la présente délégation.

ARTICLE 4 :

Les délégations de signature consenties intuitu personae par le Chef d'Etablissement ne peuvent s'exercer au-delà de la durée de ses propres fonctions, ni au-delà de la durée des fonctions de leurs bénéficiaires.

ARTICLE 5 :

Le Chef d'Etablissement conserve à tout moment la faculté d'arbitrer, de modifier les attributions déléguées, de substituer sa signature, ou de révoquer tout ou partie des domaines de délégations susvisés.

ARTICLE 6 :

La présente décision comporte un exemplaire des signatures respectives de Mesdames Sylvie TOMAS, Mireille MALAFA-PISSARRO et Christine ANDREO, pour valoir identification auprès du comptable public assignataire de l'Etablissement.

ARTICLE 7 :

La présente décision est applicable à compter du **05 juillet 2024**. Elle est assortie des mesures de publicité suivantes :

- notifiée aux intéressées ;
- publiée par voie d'affichage interne et sur l'intranet du CHSE ;
- communiquée aux services compétents pour insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture, ainsi qu'à l'attention du Trésorier;
- communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes.

ARTICLE 8 :

La présente décision est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- par recours gracieux exercé auprès de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes ;
- par recours contentieux exercé auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

Fait à Etampes, le 20 juin 2024



Le Directeur du Centre Hospitalier Sud Essonne
Dourdan-Etampes

Christophe MISSE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "C. Misse".

L'Attachée d'administration hospitalière à la Direction des
Ressources Humaines et de la Communication,

Sylvie TOMAS

Signature et paraphes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "S. Tomas".



La Directrice des Soins, Coordonnatrice Générale des Soins
Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques,

Mireille MALAFA-PISSARRO

Signature et paraphes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Malafa-Pissarro".



La cadre supérieure de santé, adjointe de la Directrice des
Soins,

Christine ANDREO

Signature et paraphes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "C. Andreo", followed by the initials "CA".



PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-06-24-00016

ARRÊTÉ n°2024 PREF DRCL/082 du 24 juin 2024
portant institution et composition d'une
commission de recensement des votes dans le
département de l'Essonne pour l'élection des
députés à l'Assemblée nationale des dimanches
30 juin et 7 juillet 2024



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau des Élections et du
Fonctionnement des Assemblées

ARRÊTÉ n°2024-PREF-DRCL/082 du 24 juin 2024

**portant institution et composition d'une commission de recensement des votes
dans le département de l'Essonne pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale
des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024**

La préfète de l'Essonne,

VU le code électoral et notamment ses articles R.107 à R.109 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale ;

VU le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI, en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024-PREF-DCPPAT-BCA-193 du 24 juin 2024 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU l'ordonnance n° 240/2024 du 14 juin 2024 du premier président de la Cour d'appel de Paris ;

VU le courrier du 13 juin 2024 de désignation du Conseil départemental de l'Essonne ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Institution de la commission de recensement des votes

Il est institué, pour les dix circonscriptions du département de l'Essonne, dans le cadre de l'élection des députés à l'Assemblée nationale des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024, une commission de recensement des votes.

Le siège de cette commission est fixé à la préfecture de l'Essonne, boulevard de France à Évry-Courcouronnes.

Article 2 : Composition de la commission de recensement des votes pour le 1^{er} tour

La commission de recensement des votes est composée comme suit pour le premier tour de scrutin du dimanche 30 juin 2024 :

Président :

- M. Francis BOBILLE, président du tribunal judiciaire d'Évry

Présidente suppléante :

- Mme Laetitia MUYLAERT, vice-présidente au tribunal judiciaire d'Évry

Membres titulaires :

- Mme Sylvie GIBERT, conseillère départementale - Conseil départemental de l'Essonne
- Mme Laurence BOISARD, directrice des relations avec les collectivités locales - préfecture de l'Essonne

Membres suppléants :

- Mme Dany BOYER, vice-présidente - Conseil départemental de l'Essonne
- Mme Alexandra RODRIGUES, chef du bureau des élections et du fonctionnement des assemblées - préfecture de l'Essonne

Article 3 : Composition de la commission de recensement des votes pour le 2nd tour

La commission de recensement des votes est composée comme suit pour le second tour de scrutin du dimanche 7 juillet 2024 :

Présidente :

- Mme Morgane LE DELEY, vice-présidente au tribunal judiciaire d'Évry

Président suppléant :

- M. Francis BOBILLE, président du tribunal judiciaire d'Évry

Membres titulaires :

- Mme Sylvie GIBERT, conseillère départementale - Conseil départemental de l'Essonne
- Mme Laurence BOISARD, directrice des relations avec les collectivités locales - Préfecture de l'Essonne

Membres suppléants :

- Mme Martine CINOSI-GIRARD, conseillère départementales - Conseil départemental de l'Essonne
- Mme Alexandra RODRIGUES, chef du bureau des élections et du fonctionnement des assemblées - préfecture de l'Essonne

Article 4 : Réunion de la commission

La commission se réunira à la préfecture de l'Essonne en salles A et B, dans le bâtiment du restaurant inter-administratif de la cité administrative d'Évry-Courcouronnes, les **dimanches 30 juin et 7 juillet 2024 à partir de 23h00**.

Elle effectuera le recensement des votes au fur et à mesure de l'arrivée des procès-verbaux transmis par l'ensemble des communes du département, tranchera les questions que peuvent poser, en dehors de toute réclamation, la comptabilisation des bulletins de vote et procédera aux rectifications nécessaires sur le procès-verbal, sans préjudice du pouvoir d'appréciation du juge de l'élection.

La commission est à cet effet habilitée à corriger les incohérences matérielles qu'elle identifie sur les procès-verbaux qui lui sont transmis, mais également à se prononcer sur la validité des bulletins de vote qui y sont joints et sur la manière dont ils ont été décomptés sur les procès-verbaux en question.

Elle constatera, à l'issue de ces opérations, les résultats du recensement des votes par un procès-verbal en double exemplaire pour chaque circonscription, signé de tous les membres de la commission et proclamera publiquement les résultats.

Article 5 : Représentants des candidats

Un représentant de chacun des candidats, régulièrement mandaté, peut assister aux travaux de la commission et demander, éventuellement, l'inscription au procès-verbal de ses réclamations.

Les représentants sont invités à se manifester préalablement à la préfecture de l'Essonne par courrier électronique à l'adresse pref-elections@essonne.gouv.fr.

Article 6 : Exécution de l'arrêté

Le secrétaire général et le président de la commission de recensement des votes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission.

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,



Olivier DELCAYROU

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-06-24-00017

ARRÊTÉ n°2024 PREF DRCL/083 du 24 juin 2024
portant institution et composition de vingt-deux
commissions de contrôle des opérations de vote
dans le département de l'Essonne pour
l'élection des députés à l'Assemblée nationale
des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024

ARRÊTÉ n°2024-PREF-DRCL/083 du 24 juin 2024

portant institution et composition de vingt-deux commissions de contrôle des opérations de vote dans le département de l'Essonne pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024

La préfète de l'Essonne,

VU le code électoral et notamment les articles L. 85-1, R. 93-1 à R. 93-3 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale ;

VU le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI, en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024-PREF-DCPPAT-BCA-193 du 24 juin 2024 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU l'ordonnance n° 254/2024 du 21 juin 2024 du premier président de la Cour d'appel de Paris ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Institution et rôle des commissions de contrôle des opérations de vote

Il est institué vingt-deux commissions de contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20 000 habitants du département de l'Essonne pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024.

Article 2 : Composition des commissions pour le 1^{er} tour de scrutin

Les commissions sont composées comme suit pour le premier tour de scrutin du dimanche 30 juin 2024 :

Commune	Magistrat, président de la commission	Auxiliaire de justice, membre de la commission	Fonctionnaire désigné par la préfète, secrétaire de la commission
ATHIS-MONS	M. Nicolas REVEL, vice-président	Me Hélène DABERNAT, commissaire de justice	Mme Ingrid TIASSE WERLER
BRETIGNY-SUR-ORGE	Mme Julie HORTIN, juge	Me Maeva CUPIDIN, commissaire	Mme Marie- Christine SOUBRAT- CLERICE
BRUNOY	Mme Rosalie PERRET, juge	Me Yvan MARTIN , avocat	Mme Estelle SILLAIRE
CORBEIL-ESSONNES	Mme Stéphanie LE BOUFFOS, 1 ^{ère} vice-présidente	Me Jean-Loup BASTIDE, commissaire de justice	Mme Nadia BATLLE
DRAVEIL	Mme Roselyne GAUTIER, 1 ^{ère} vice-présidente	Me Stéphanie RACLET-JOSSE, avocate	Mme Nathalie BERT
ETAMPES	Mme Laetitia MUYLAERT, vice-présidente	Me Amandine ROUE, avocate	Mme Véronique BOSCH
EVRY- COURCOURONNES	Mme Hélène LEGUE, juge	Me James SUEUR, commissaire de justice	M. Thierry COSTES
GIF-SUR-YVETTE	Mme Aurore SANTISTEVE, juge	Me Franck PAPIN, commissaire de justice	Mme Véronique REMOND
GRIGNY	M. Etienne LAURET, juge	Me Virginie SEVIN, avocate	Mme Isabelle KRUEGER
LES ULIS	Mme Laure BOUCHARD, juge	Me Martin PEYRICHOU, avocat	Mme Françoise RENAULT
LONGJUMEAU	Mme Asmahan BENGUELLA, juge	Me Anne PILLIAS-PERRON, avocate	Mme Sophie PIGNEROL
MASSY	Mme Mahalia GALIE-BLANZE, juge	Me Guillaume BROUILLARD, commissaire de justice	M. Axel PLATEAU
MONTGERON	Mme Amélie PEREZ, juge	M. Ibrahima BOYE, bâtonnier	Mme Sylvie DANEL
MORSANG-SUR-ORGE	Mme Anne-Marie MARNET, juge	Me Guy DUPAIGNE, avocat	Mme Gwenaëlle HAUTIERE
PALaiseau	Mme Ekrame KBIDA, juge	Me Clément BERTHELOT, commissaire de justice	Mme Nassira LADJELATE
RIS-ORANGIS	Mme Caroline DAVROUX, 1 ^{ère} vice-présidente	Me Najwa SOUBRA-SEMET, avocate	M. Nourdine FELLAH
SAINT-MICHEL-SUR- ORGE	Mme Mélanie COSSU, vice-présidente	Me Catherine DE KOUCHKOVSKY, avocate	Mme Nathalie ROUSSELET

SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	Mme Cécile BOICHOT, vice-présidente	Me Corinne NJINE-TESSIER, avocate	Mme Odile VERHAEGHE
SAVIGNY-SUR-ORGE	Mme Laurence CONTIOS, vice-présidente	Me Valérie HADDAD, avocate	M. Ugo THOMAS
VIGNEUX-SUR-SEINE	Mme Cécile LOUIS-LOYANT, 1 ^{ère} vice-présidente	Me Célia DANIELLAN, avocate	Mme Marie-Odette RODRIGUES
VIRY-CHATILLON	M. Laurent BEN KEMOUN, 1 ^{er} vice-président	Me Kathrin ULLMANN, avocate	Mme Stéphanie TARDY
YERRES	Mme Ghislaine GUILLOT-MORIZU, juge	Me Aurélie BAYET-BLAISEL, avocate	M. Alexandre GOUYON PERRIN

Liste des suppléants par ordre d'activation :

Magistrats :

- M. Gilles BESNARD, juge
- Mme Marie BERTHIER, juge
- M. Cyril DURCY, juge
- Mme Sandrine LABROT, vice-présidente
- Mme Samira REKIK, juge

Fonctionnaire :

- M. Colin CHENET

Article 3 : Composition des commissions pour le 2nd tour de scrutin

Les commissions sont composées comme suit pour le second tour de scrutin du dimanche 7 juillet 2024 :

Commune	Magistrat, président de la commission	Auxiliaire de justice, membre de la commission	Fonctionnaire désigné par la préfète, secrétaire de la commission
ATHIS-MONS	Mme Aurélie FRAISSE, juge	Me Anne-Sophie GRUEL, commissaire de justice	Mme Ingrid TIASSE WERLER
BRETIGNY-SUR-ORGE	M. Nuno Miguel DE FRIAS GOMES , juge	Me Catherine DE KOUCHKOVSKY, avocate	M. Thomas PERRONO
BRUNOY	Mme Célia LEVIEZ, juge	Me Yvan MARTIN, avocat	Mme Estelle SILLAIRE
CORBEIL-ESSONNES	Mme Elisa VALDOR, juge	Me Stéphane NERRANT, avocat	Mme Nadia BATLLE
DRAVEIL	M. Gilles MAQUAIR, vice-président	Me Léa BOST, avocate	Mme Nathalie BERT
ETAMPES	Mme Laetitia MUYLAERT, vice-présidente	Me France-Lyne GALY, commissaire de justice	Mme Véronique BOSCH
EVRY- COURCOURONNES	Mme Yassila OULD-AKLOUCHE, juge	Me Timothé CASTELLA, avocat	M. Thierry COSTES
GIF-SUR-YVETTE	Mme Emmanuelle DUPONT, vice-présidente	Me Martin PEYRICHOU, avocat	Mme Véronique REMOND

GRIGNY	M. Henry MAPEL, vice-président	Me Ousmane CISSE, avocat	Mme Isabelle KRUEGER
LES ULIS	Mme Bérénice DE CHAUVERON, juge	Me Dounya DLIMI, avocate	Mme Françoise RENAULT
LONGJUMEAU	Mme Corinne GAY-DENOIX, vice-présidente	Me Anne PILLIAS-PERRON, avocate	Mme Sophie PIGNEROL
MASSY	Mme Anne-Simone CHRISTAU, juge	Me Julie SOLASSOL, avocate	Mme Nathalie BETAUCOURT
MONTGERON	Mme Adélaïde KADIYOGO, juge	M. Ibrahima BOYE, batonnier	Mme Sylvie DANEL
MORSANG-SUR-ORGE	Mme Sylvie STANKOFF, 1 ^{ère} vice-présidente	Me Diana CHICHEPORTICHE, avocate	Mme Gwenaëlle HAUTIERE
PALaiseau	Mme Elodie LANOE, juge	Me Fabrice LE DISCORDE, commissaire de justice	Mme Nassira LADJELATE
RIS-ORANGIS	Mme Lucile GERNOT, juge	Me Najwa SOUBRA-SEMET, avocate	M. Nourdine FELLAH
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	Mme Ornella VEYRIER, juge	Me Agathe NERET, avocate	Mme Nathalie ROUSSELET
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	Mme Anna PASCOAL, vice-présidente	Me Bernard DELATRE	Mme Odile VERHAEGHE
SAVIGNY-SUR-ORGE	M. Jérémie PIETE, juge	Me Gilles NICOLAS, commissaire de justice	M. Ugo THOMAS
VIGNEUX-SUR-SEINE	Mme Louise BLUWOL, juge	Me Alexandre VITIELLO, commissaire de justice	Mme Marie-Odette RODRIGUES
VIRY-CHATILLON	Mme Elise KERZHERO, juge	Me Thierry MAGBONDO, avocat	Mme Stéphanie TARDY
YERRES	M. Pierre GARDIER, vice-président	Me Manon LONGUEVILLE, commissaire de justice	M. Alexandre GOUYON PERRIN

Liste des suppléants par ordre d'activation :

Magistrats :

- Mme Caroline KIENER, vice-présidente
- M. Guillaume LESPIAUCQ, juge
- Mme Roselyne GAUTIER, 1^{ère} vice-présidente
- Mme Mahalia GALIE-BLANZE, juge
- Mme Ekrame KBIDA, juge

Fonctionnaires :

- Pour les 30 juin et 7 juillet 2024 : M. Colin CHENET
- Pour le 30 juin 2024 uniquement : Mme Nadine DECHIRAT
- Pour le 7 juillet 2024 uniquement : Mme Laura JOSEPH-AUGUSTIN

Article 4 : Siège de la commission

Le siège des 22 commissions est fixé à la préfecture de l'Essonne, boulevard de France, 91010 EVRY-COURCOURONNES.

Chaque commission est compétente sur le ressort de la commune concernée.

Article 5 : Installation de la commission

Les 22 commissions seront installées au plus tard le mercredi 26 juin 2024.

Article 6 : Rôle des commissions

Chaque commission est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages, ainsi que de garantir aux électeurs et aux candidats ou listes en présence le libre exercice de leurs droits.

Son président, ses membres et ses délégués procèdent à tous contrôles et vérifications utiles. Ils ont accès à tout moment aux bureaux de vote et peuvent exiger l'inscription de toutes observations au procès-verbal, soit avant la proclamation des résultats du scrutin, soit après.

Les maires et les présidents de bureau de vote sont tenus de fournir tous les renseignements et de communiquer tous les documents nécessaires à l'exercice de cette mission.

A l'issue du scrutin, la commission dresse, s'il y a lieu, un rapport qui est adressé à la préfète et joint au procès-verbal des opérations de vote.

Article 7 : Exécution de l'arrêté

Le secrétaire général et les présidents des commissions de contrôle des opérations de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres et maires intéressés.

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,



Olivier DELCAYROU